

Tarse. Julitte fut bientôt arrêtée avec son petit enfant qu'elle portait entre ses bras ; les servantes ayant réussi à s'échapper, suivirent de loin leur maîtresse, fort inquiétées de son sort. La chrétienne fut traînée au tribunal du préfet.

—Qui es-tu ? lui demanda-t-il.

—Je suis chrétienne !

Le juge l'interrogea sur son âge et sur sa fortune, mais il ne put obtenir d'autre réponse que celle-ci :

—Je suis chrétienne !

Depuis qu'elle était entre les mains de ses ennemis, toute hésitation, toute faiblesse avait disparu de son âme. Ce n'était plus la femme délicate et timide, il ne restait plus que la chrétienne.

Pour la punir, le préfet ordonna que son jeune enfant fut arraché de ses bras. Les bourreaux saisirent l'innocent agneau, malgré ses pleurs et sa résistance ; puis ils battirent Julitte à grands coups de verges. Pendant ce temps, le préfet avait pris le jeune Cyr, l'avait fait asseoir sur ses genoux et essayait de le caresser, comme on fait avec les enfants. Mais lui, les yeux fixés sur sa mère, se débattait comme le petit oiseau qu'on veut arracher de son nid. Il déchirait de ses ongles le visage du préfet, et criait de sa voix balbutiante :

—Je suis chrétien comme ma mère ! Le païen le retenait toujours et cherchait à le calmer par des baisers. Comme il approchait sa bouche du visage de l'enfant, celui-ci le mordit à la joue jusqu'au sang.

Ce fut alors une scène terrible. Outré de se sentir blessé, le préfet repoussa durement le jeune Cyr, et le renversa sur les marches de son tribunal. L'enfant eut la tête fracassée dans sa chute, et resta sans mouvement aux pieds de son bourreau ; il ne tarda pas à rendre son âme à Dieu, sans avoir repris connaissance.

Cependant, le supplice de Julitte continuait. Après avoir subi la flagellation, elle fut jetée dans la poix bouillante ; elle eut enfin la tête tranchée, et se trouva ainsi réunie à son fils pour l'éternité.

Le lendemain, les deux servantes, qui s'étaient cachées